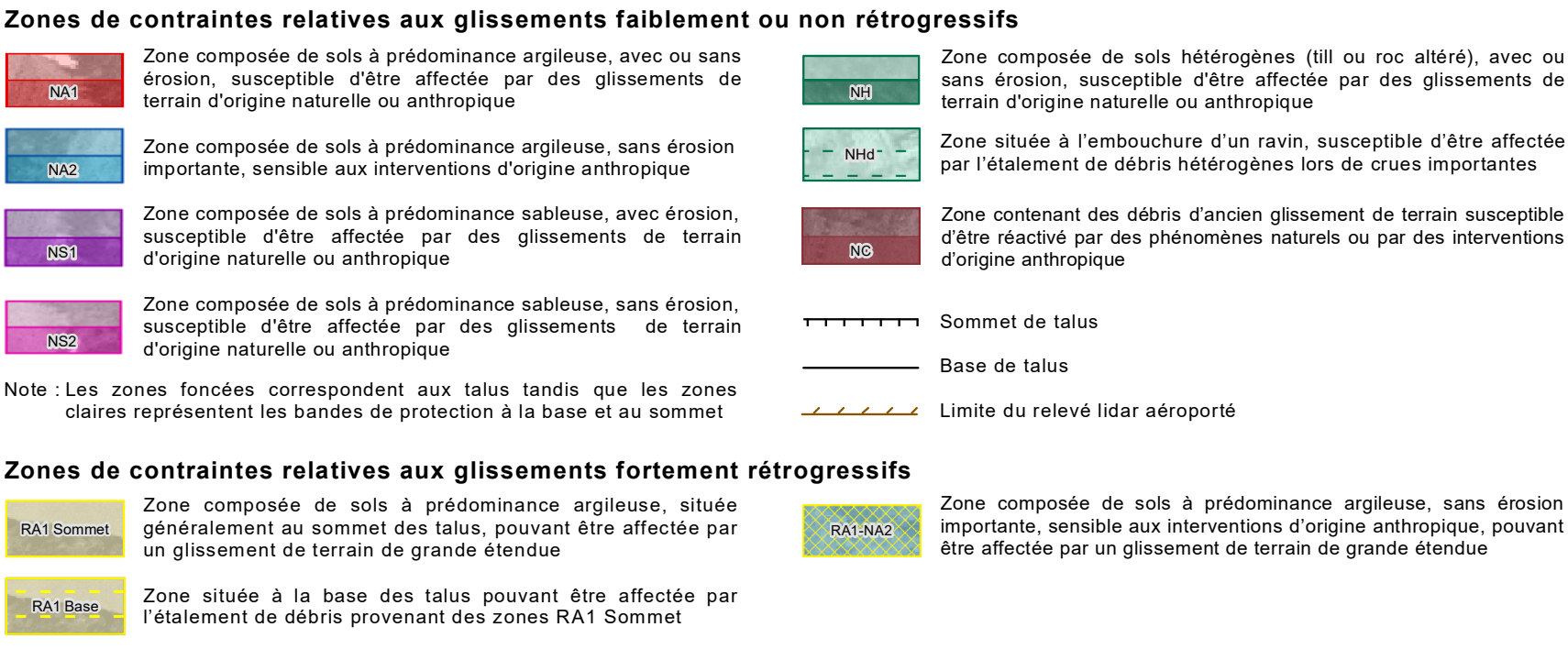
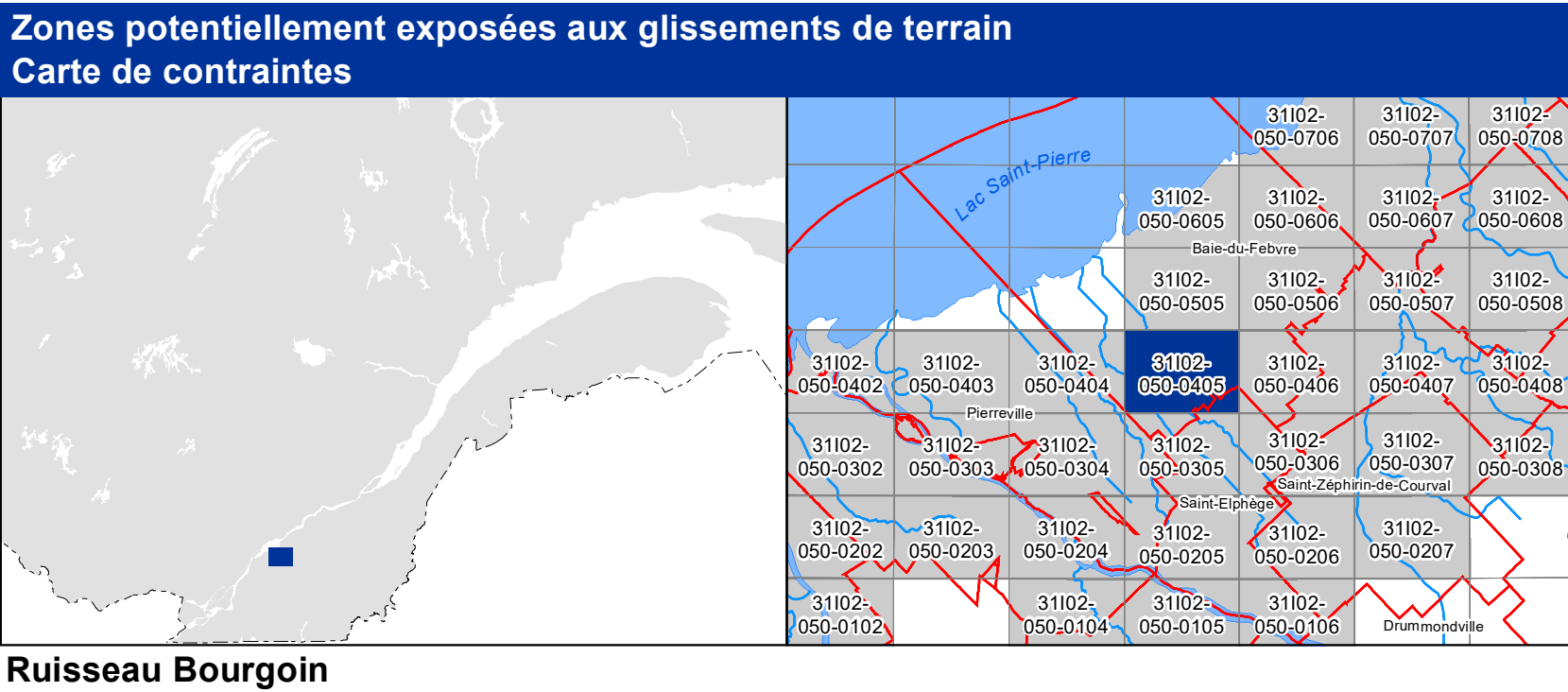
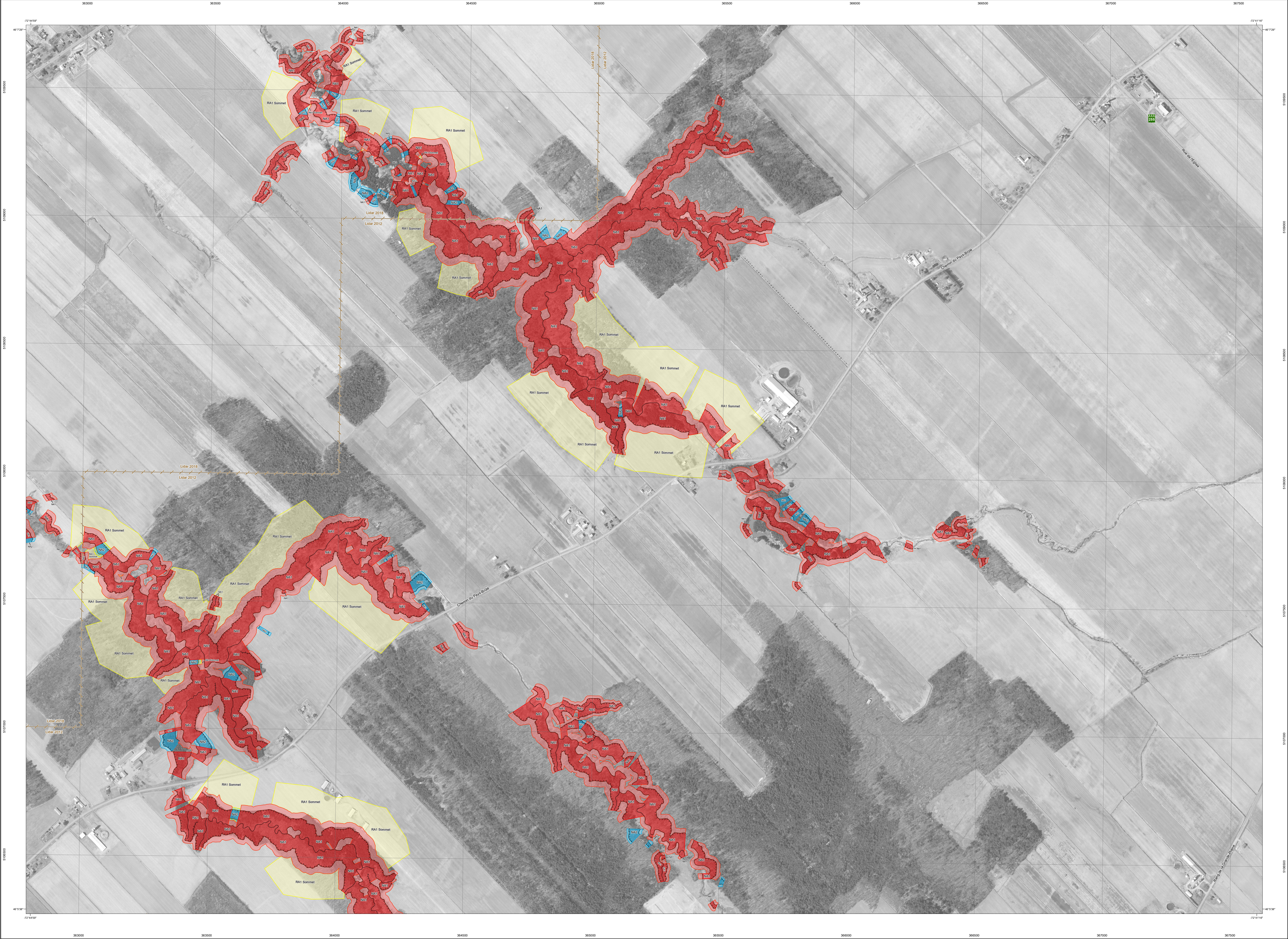


Ruisseau Bourgoin

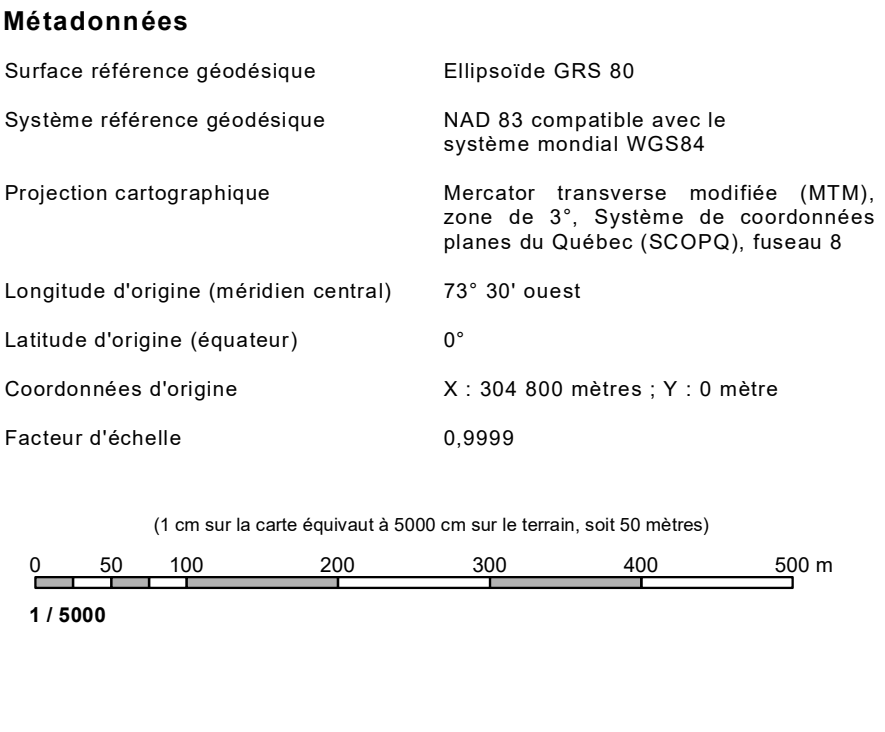


Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroportés. Ces données relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à avoir des degrés à un tel événement. Reciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources	Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Orthophotographie numérique	Gouvernement du Québec	Septembre 2018
		MRC de la région Centre-du-Québec	Novembre 2012
			Printemps 2020
Réalisation			
Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable			
Direction générale du laboratoire des chaussées			
Direction de la géotechnique et de la géologie			
Version 1.0 (septembre 2023)			
© Gouvernement du Québec			
Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3 ^e trimestre 2023			